Ville de
Villers-Semeuse

Affiché le 28 Février 2024

COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024

* *

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la mairie, le JEUDI 22 FÉVRIER 2024 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr DUPUY, Mmes DRUMEL, FONTAINE, LANDART, MATHIEU, RIBEIRO, Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BOUGARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, MARTINEZ, PARENTÉ, POPOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes DILLY, HUIN, PIERRE, Mrs NOIZET, SAVARD, ainsi que Mesdames AUBART, GILBERT, SAVARD-MANTEL, VERNOT et Monsieur DEHAIBE qui ont donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Nicolas BÉCARD a été nommé secrétaire.

Mme Isabelle AUBART a donné pouvoir à Mr Arnaud DONKERQUE
Mr François DEHAIBE a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY
Mme Sylvie GILBERT a donné pouvoir à Mr Nicolas BÉCARD
Mme Marine SAVARD-MANTEL a donné pouvoir à Mme Annabella RIBEIRO
Mme Thérèse VERNOT a donné pouvoir à Mr Nicolas LORENA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 35 et procède à l'appel.

* *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **ADOPTE le débat lié à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, transmis préalablement à l'ensemble du Conseil Municipal.**

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros à la *Fédération d'Aviculture des Ardennes*, correspondant à une aide de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **APPROUVE l'opération de construction d'un pôle scolaire élémentaire ;**

- **DÉCIDE DE DÉSIGNER un jury <u>selon la composition suivante</u> :**

  - ✓ **Monsieur le Maire, Président du jury de concours ;**
  - ✓ **5 Membres issus de la Commission d'appel d'offres de Villers-Semeuse ;**
  - ✓ **les personnes qualifiées représentant 1/3 des membres du Jury (*soit 3 Membres*) désignées par arrêté de Monsieur le Maire ;**
  - ✓ **un 3ème collège composé de Membres invités à voix consultative, désigné par arrêté de Monsieur le Maire.**

◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE la création d'un contrat *Parcours Emploi Compétences* (*P.E.C.*) pour exercer les fonctions d'agent polyvalent - CIMETIÈRE à temps complet (durée hebdomadaire de 35/35e) à compter du 1er Mai 2024, rémunéré selon le S.M.I.C. horaire ;**
- **DÉCIDE le dégagement des crédits suffisants.**

◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊

Par 20 voix « POUR » et 1 ABSTENTION,

- **DÉCIDE l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents municipaux selon des conditions et un barème définis.**

Le Maire,

MAIRIE DE VILLERS-SEMEUSE (Ardennes)

Jérémy DUPUY